

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EPINAL - 8801 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 19/09/2024 - 3769 - 1997 B 40017 - 410 896 823 - A C NEOCASTRIEN SARL



Cabinet Emmanuelle VILLARD

Commissariat aux Comptes

Cabinet certifié ISO 9001

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL A.C. NEOCASTRIEN
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**SARL A.C. NEOCASTRIEN
ZAC CHAMP LE ROI
88300 NEUFCHATEAU**

3 rue du 16 novembre 1944-25260 COLOMBIER FONTAINE-

*** Tél : 03.81.97.60.43 * Portable : 06.42.38.80.45**

E-mail : evillard@cabinet-villard.net

**SARL A.C. NEOCASTRIEN
ZAC CHAMP LE ROI
88300 NEUFCHATEAU
RCS EPINAL : 410 896 823**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL A.C. NEOCASTRIEN
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Madame, Monsieur,

1. Rapport sur la situation de la société

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par décision unanime du mardi 3 septembre 2024, et en application de l'article L223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la Société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Les capitaux propres de la SARL A.C. NEOCASTRIEN au 31/12/2023 s'élevaient à 462 724 euros pour un Capital Social de 7 623 euros, et les perspectives sont bonnes.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

2. Rapport sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés et sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par décision unanime du mardi 3 septembre 2024 et en application des dispositions de l'article L224-3 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des Capitaux Propres par rapport au Capital Social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des Capitaux Propres est au moins égal au montant du Capital Social.

Cette vérification a notamment constitué à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des Capitaux Propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des Capitaux Propres sera au moins égal au montant du Capital Social.

Fait à Colombier Fontaine, le 12 septembre 2024

Emmanuelle VILLARD



CABINET VILLARD

Expertise-Comptable, Commissariat aux comptes Conseil
Cabinet certifié ISO 9001:2008

Rue du 16 Novembre 1944

25260 COLOMBIER FONTAINE

Tél. : 03 81 97 60 43 - Portable : 06 42 38 80 45

Email : contact@cabinetvillard.fr

Site Internet : www.cabinet-villard.fr

GRANT UNIVERSITY
The University of the South
at Nashville, Tennessee
1922
The University of the South
at Nashville, Tennessee
1922

